DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE, PRESENTEE PAR LA SOCIETE JOSEPH CARTRON, POUR L'EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION DE STOCKAGE D'ALCOOLS DE BOUCHE SUR LA COMMUNE DE NUITS-SAINT-GEORGES

Par arrêté préfectoral n°1184 du 31 juillet 2023 sera ouverte une enquête publique sur la demande présentée par la société JOSEPH CARTRON dont le siège social est situé à Nuits-Saint-Georges en vue d'obtenir du Préfet de la Côte-d'Or l'autorisation d'exploiter une installation de stockage d'alcools de bouche (rubrique n°4755.2a de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement) sur la commune de NUITS-SAINT-GEORGES.

Le Préfet de la Côte-d'Or est compétent pour délivrer ou refuser ladite autorisation d'exploiter cette installation classée.

L'enquête se déroulera du 25 septembre 2023 à 9h00 heures au 24 octobre 2023 à 17h00 en mairie de Nuits-St-Georges, siège de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier comprenant notamment l'avis des services en mairie de Nuits-St-Georges pendant les heures habituelles d'ouverture :

place d'Argentine

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Ainsi que :

- sur support papier à la Préfecture de la Côte d'Or Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme -Section ICPE - de 9h30 à 11h30 et de 14 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi
- sur le registre dématérialisé mis en place en se connectant sur l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/4790
- sur le site internet de la préfecture : https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Toute-la-reglementation-environnementale/ICPE
- sur un poste informatique en mairie de NUITS-ST-GEORGES (cf adresse et horaires d'ouverture cités ci-dessus)

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra faire connaître ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition :
- en mairie de Nuits-St-Georges (cf adresses et horaires d'ouvertures cités ci-dessus)
- sur le registre dématérialisé mis en place en se connectant sur l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/4790
- par courriel jusqu'à la clôture de l'enquête publique soit au plus tard mardi 24 octobre 2023 à 17h00 sur l'adresse électronique du registre dématérialisé :

enquete-publique-4790@registre-dematerialise.fr

Les observations transmises par ce procédé seront publiées dans le registre dématérialisé et consultables à l'adresse : https://www.registre-dematerialise.fr/4790

- les observations et propositions peuvent également être adressées par voie postale, à M. Gérard POTEL, commissaire enquêteur désigné, en mairie de Nuits-St-Georges (21700) – place d'Argentine, avant la clôture de l'enquête soit au plus tard le mardi 24 octobre 2023 jusqu'à 17h00.

Des renseignements sur le projet peuvent être également demandés à :

Madame Judith CARTRON

Directrice tél.: 06.70.27.80.31 courriel: judith.cartron@gbh.fr

M. Gérard POTEL, commissaire enquêteur, ou éventuellement son suppléant M. Daniel DEMONFAUCON nommés par décision du tribunal administratif, se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et heures précisés ci-dessous :

 en mairie de Nuits-Saint-Georges – place d'Argentine mercredi 27 septembre 2023 de 14h00 à 17h00 mercredi 4 octobre 2023 de 14h00 à 17h00 samedi 7 octobre 2023 de 9h00 à 12h00 (salle Jean Macé) mardi 24 octobre 2023 du 14h00 à 17h00

Le Préfet de la Côte-d' Or adressera, dès leur réception, copie du rapport, des annexes et des conclusions du commissaire enquêteur à la personne responsable du projet et à la mairie de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête, pour y être tenus à la disposition du public durant un an.

Ces documents seront également consultables par le public :

- à la Préfecture de la Côte d'Or- Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial Pôle environnement et urbanisme Section ICPE
- sur le site internet de la préfecture : https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Toute-la-reglementationenvironnementale/ICPE pendant la même durée
- pendant un an, sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : https://www.registre-dematérialisé à l'adresse suivante : https://www.registre-dematérialisé à l'adresse suivante : https://www.registre-dematérialisé à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/4790

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation
La secrétaire générale adjointe
Signé
Amelle GHAYOU